

<p>Source du risque</p>	<p>Liste des Travaux réglementés soumis à demande de dérogation pour les Apprentis mineurs Autorisation par l'Inspection du travail en date du 04/09/2014 Validité 3 ans → 03/09/2017</p>	<p>CAP SOL MOQUETTE</p> <p>Liste Nature des travaux</p> 
<p>Activité</p>	<p>D. 4153-17 - travaux impliquant la préparation, l'emploi, la manipulation ou l'exposition à des agents chimiques dangereux définis aux articles R. 4412-3 et R. 4412-60</p>	<p>Colle néoprène Collage des revêtements plastiques</p> <p>Alcool à brûler Détachage</p> <p>Acétone Détachage</p> <p>Substitut de trichloréthylène Nettoyage</p>
<p>Equipement de travail</p>	<p>D4153-22 - travaux susceptibles de les exposer à des rayonnements optiques artificiels et pour lesquels les résultats de l'évaluation des risques mettent en évidence la moindre possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition définies aux articles R. 4452-5 et R. 4452- 6</p>	
<p>Equipement de travail</p>	<p>D. 4153-28 - travaux impliquant l'utilisation ou l'entretien : « 1° des machines mentionnées à l'article R. 4313-78, quelle que soit la date de mise en service ; « 2° des machines comportant des éléments mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent pas être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement</p>	<p>Ponceuse Ponçage, décapage</p> <p>Décapeur thermique Collage des revêtements plastiques</p> <p>Malaxeur Préparation des mélanges</p> <p>Chanfreineuse Chanfreinage</p> <p>Leister à chaud Soudure à chaud</p> <p>Aspirateur Aspiration nettoyage</p>
<p>Equipement de travail</p>	<p>D. 4153-33 - travaux impliquant les opérations de manipulation, de surveillance, de contrôle et d'intervention sur des appareils à pression soumis à suivi en service en application de l'article L.557-28 du code de l'environnement</p>	
<p>Equipement de travail</p>	<p>D. 4153-31 - montage et démontage d'échafaudages</p>	

Source du risque	<p>Liste des Travaux réglementés soumis à demande de dérogation pour les Apprentis mineurs <u>Autorisation par l'Inspection du travail en date du .../.../201..</u> Validité 3 ans → .../.../201..</p>	<p>CAP SOL MOQUETTE</p> <p><i>Liste à remplir</i> <i>Nature des travaux</i></p> <p>Cachet de l'entreprise</p>
Activité	<p>D. 4153-17 - travaux impliquant la préparation, l'emploi, la manipulation ou l'exposition à des agents chimiques dangereux définis aux articles R. 4412-3 et R. 4412-60</p>	<p>.....</p> <p>Collage des revêtements plastiques</p> <p>.....</p> <p>Détachage</p> <p>.....</p> <p>Détachage</p> <p>.....</p> <p>Nettoyage</p>
Equipement de travail	<p>D4153-22 - travaux susceptibles de les exposer à des rayonnements optiques artificiels et pour lesquels les résultats de l'évaluation des risques mettent en évidence la moindre possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition définies aux articles R. 4452-5 et R. 4452- 6</p>	<p>.....</p> <p>Assurer les niveaux</p>
Equipement de travail	<p>D. 4153-28 - travaux impliquant l'utilisation ou l'entretien :</p> <p>« 1° des machines mentionnées à l'article R. 4313-78, quelle que soit la date de mise en service ;</p> <p>« 2° des machines comportant des éléments mobiles concourant à l'exécution du travail qui ne peuvent pas être rendus inaccessibles durant leur fonctionnement</p>	<p>.....</p> <p>Ponçage, décapage</p> <p>.....</p> <p>Collage des revêtements plastiques</p> <p>.....</p> <p>Préparation des mélanges</p> <p>.....</p> <p>Chanfreinage</p> <p>.....</p> <p>Soudure à chaud</p> <p>.....</p> <p>Aspiration nettoyage</p>
Equipement de travail	<p>D. 4153-33 - travaux impliquant les opérations de manipulation, de surveillance, de contrôle et d'intervention sur des appareils à pression soumis à suivi en service en application de l'article L.557-28 du code de l'environnement</p>	
Equipement de travail	<p>D. 4153-31 - montage et démontage d'échafaudages</p>	